

Application de l'instruction budgétaire et comptable M. 57

La M 57, nouveau référentiel budgétaire et comptable en cours de déploiement, vise à unifier pour l'ensemble des collectivités les principes applicables dans ces domaines. Sa généralisation est programmée au 1^{er} janvier 2024.

La M 57 reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

S'agissant de ses budgets principal et annexe « Infrastructures de protection contre les inondations », l'Etablissement utilise déjà l'instruction applicable aux régions (M 71) ; les changements liés à la M 57 sont donc mineurs. Quant à lui, le budget annexe « Exploitation des ouvrages » relève de l'instruction M 4 ; il n'est donc pas concerné par la M 57.

Au-delà de l'homogénéisation/transposition de certaines imputations comptables entre M 71 et M 57, le principal changement porte sur les modalités d'amortissement. Par voie de conséquence, il est proposé la mise à jour du règlement budgétaire et financier de l'Etablissement, ainsi que de la délibération relative aux amortissements.

Conformément à l'obligation réglementaire, l'Etablissement a reçu préalablement l'avis favorable de la Paerie Centre-Val de Loire et du Loiret en date du 10 juin 2022, dont copie est produite en annexe à la présente note.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les délibérations correspondantes :

- **Passage de la M 71 à la M 57 pour le BP et le BA « Infrastructures de protection contre les inondations »**
- **Mise à jour du règlement budgétaire et financier**
- **Modalités d'amortissement**



Direction générale des Finances publiques
PAIERIE CENTRE VAL DE LOIRE ET LOIRET
131 rue du Faubourg Bannier - CS 54211
45042 ORLEANS Cedex 1
Téléphone : 02 38 2419.47
Télécopie : 02 38 2419.13
Courriel : 104502008dgp.finances.gov.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT DE L ETABLISSEMENT
PUBLIC LOIRE

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture s :
du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30
ou sur RDV les après midis
Affaire suivie par : Christelle BELLANGER
Téléphone : 02 38 2419.03
Courriel : christelle.bellanger@valloireetloiret.dgp.finances.gov.fr
Réf à rappeler : 80100 et 80102 M57

Orléans, le 10 juin 2022

Objet : Adoption du Référentiel M57- Avis favorable du comptable public

Monsieur le Président ,

Dans le cadre de l'adoption du référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les budgets 80100 Etablissement Public Loire SIRET **25450200800033** et 80102 Protection Inondations EP Loire SIRET **25450200800066**, je vous donne mon avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président ,l'expression de ma considération distinguée.

Le comptable public
Par intérim
Christelle BELLANGER


-Paierie Centre Val de Loire et du Loiret
131 rue du Faubourg Bannier CS 54211
45042 ORLEANS Cedex 1